Gouvernance

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS PARLE !

Le Conseil d'administration (le Conseil) s'est réuni le 20 mars dernier pour sa 8e et dernière séance ordinaire de l'année 2025-2026. Voici les faits saillants et décisions prises au cours de celle-ci :

GOUVERNANCE

Le Conseil a procédé à la nomination d'un membre au sein du comité de prévention et de contrôle des infections. Pour voir la liste complète des membres des comités, cliquer ici.

Une version mise à jour de la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre* a été adoptée par le Conseil.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Maintenant que nos assemblées générales annuelles (AGA) se tiennent exclusivement en mode virtuel, le Conseil se devait de réserver dès maintenant la date et l'heure afin de s'assurer d'avoir un studio de disponible. Il a été résolu que l'AGA 2026 se tienne le jeudi 19 novembre 2026 à 19 h en webdiffusion. Réservez la date !

Suivant la recommandation du comité de l'inspection professionnelle (CIP), le Conseil a approuvé le programme de surveillance générale 2026-2027. À noter qu'une refonte du programme de surveillance générale est présentement en cours et que vous serez informé de son implantation au courant de l'année 2026-2027.

En prévision des élections printanières qui approchent pour trois régions électorales, soit les régions Sud (Estrie et Montérégie), Sud-Est (Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec) et Nord-Est (Saguenay-Lac-St-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Côte-Nord et Nord-du-Québec), le Conseil a résolu d'approuver la documentation incluant l'avis d'élection, le bulletin de présentation et la déclaration de candidature produits par le secrétariat général pour la tenue de l'élection 2026. Le *Profil de compétences des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* peut être consulté sur le site de l'Ordre.

Toujours en lien avec les élections, il a été résolu de nommer madame Renée Verville, administratrice représentante du public à titre de témoin pour assister au décompte des votes du potentiel scrutin réalisé par vote électronique et de nommer madame Myriam Plante, H.D., comme témoin substitut. Également, de retenir les services de la firme Forvis Mazars pour agir à titre d'expert indépendant

chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de la sécurité du processus de vote électronique pour l'élection 2026.

Le Conseil a autorisé madame Julie Boudreau, H.D., syndique de l'Ordre et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales, d'intenter une poursuite pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire envers une personne qui a illégalement usurpé le titre d'« hygiéniste dentaire » et a effectué les activités suivantes : procéder à un détartrage supra et sous-gingival, polir les dents et effectuer des examens diagnostiques, incluant la prise de radiographie, selon une ordonnance, qui sont réservées aux hygiénistes dentaires.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Le Conseil a approuvé le budget et le plan d'immobilisation 2026-2027 transmis par la direction générale. Certains ajustements mineurs ont été faits comparativement au projet de budget que nous vous avons présenté dans la consultation pour l'assemblée générale annuelle de l'automne dernier.

EXERCICE DE LA PROFESSION

Le Conseil a procédé à l'adoption des préceptes de la priorité 1, soit : le document d'introduction du guide pratique clinique, le parcours de soins, le processus de soins, l'évaluation de la condition buccodentaire d'une personne, les examens diagnostiques, incluant la prise de radiographie, selon une ordonnance, le détartrage supra et sous-gingival et le débridement parodontal non chirurgical, et ce, en vue de procéder à leur publication sur le site internet de l'Ordre une fois que l'infographie sera complétée.

La prochaine séance du Conseil se tiendra le 9 avril 2026 pour les radiations au Tableau des membres et le 15 mai 2026 pour notre séance régulière.